

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 17 octobre 2019

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Salavre, le jeudi dix-sept octobre deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Gérard Poupon, Maire.

Sont présents : Mesdames Pascale Rouiller, Peggy Mathiaud, Thérèse Beguin et Christelle Bozon, Messieurs Jacques Féaud, Damien Blanc, Alexandre Clément, et Denis Chagnard.

Est excusé : Monsieur Sébastien Mayer (pouvoir donné à Mme Christelle Bozon).

Monsieur Damien Blanc a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 12 septembre 2019

Le compte-rendu de la réunion du jeudi 12 septembre 2019 est adopté à l'unanimité. Le registre des délibérations est signé par les membres du conseil municipal présents.

Présentation de la démarche de participation citoyenne par la gendarmerie nationale

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunion de sensibilisation, développement de la vidéoprotection...).

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;*
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;*
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.*

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif.

Le dispositif fonctionne sur la base du volontariat, l'idéal serait d'avoir une personne volontaire par hameau, soit 4 à 5 personnes volontaires au sein de la commune.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la démarche de participation citoyenne, la prochaine étape sera la réunion publique avec les habitants afin de faire connaître le dispositif.

Décision modificative n°3 du budget communal

| Compte | Dépenses | | Recettes | |
|--|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Section d'investissement | | | | |
| 1641 : Emprunt en euros | | 5 685.37 € | | |
| 10226 : Taxe d'aménagement | | | | 5 685.37 € |
| Total section d'investissement | | 5 685.37 € | | 5 685.37 € |
| Section de fonctionnement | | | | |
| 6541 : Créances admises en non-valeur | | 621.87 € | | |
| 66111 : Intérêts réglés à l'échéance | | 762.71 € | | |
| 6459 : Remb. sur charges de Sécu | | | | 1 384.58 € |
| Total section de fonctionnement | | 1 384.58 € | | 1 384.58 € |
| Total Général | | 7 069.95 € | | 7 069.95 € |

Approbation du rapport du Président sur le prix et la qualité du service eau potable année 2018 du Syndicat de Distribution d'Eau BRESSE REVERMONT dissous au 31/12/2018

Vu la loi n°95 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Vu le décret n 95-635 du 06 mai 1955 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité de service de l'eau potable.

Le Maire présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2018 :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le :

- *Syndicat de Distribution d'Eau BRESSE REVERMONT*

APRÈS ÉTUDE DU DOCUMENT PRÉSENTÉ,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable.

Projet de destruction du réseau des Centres de Finances Publiques et Trésoreries du département

Le Syndicat CGT Finances Publiques de l'Ain appelle les élus de territoires ruraux à la destruction du projet du réseau des Centres de Finances Publiques et Trésoreries du département.

La mobilisation des agents des finances publiques et des élus ont permis une modification sensible du projet :

- *2 Services des Impôts des entreprises (St Laurent Sur Saône avec une antenne à Bourg en Bresse et Amberieu en Bugey avec une antenne à Oyonnax) au lieu de 7 actuellement (Bellegarde sur Valserine, Belley, Ambérieu en Bugey, Oyonnax, Bourg en Bresse, Trévoux et Saint Laurent Sur Saône).*
- *3 Services des Impôts des particuliers (Bourg en Bresse, Trévoux et Bellegarde avec une antenne à Gex et une autre à Belley,) au lieu de 7 actuellement situés aux mêmes lieux que les services des Impôts des entreprises.*
- *1 Service de Publicité foncière qui serait implanté à Nantua avec une antenne non pérenne à Bourg en Bresse au lieu de 3 actuellement (Nantua, Bourg en Bresse et Trévoux).*
- *1 Centre des Impôts Fonciers qui serait installé dès 2021 à Bourg au lieu de 3 actuellement (Bourg, Nantua et Trévoux).*
- *4 Services de Gestion Comptable qui seraient implantés à Montluel, Châtillon sur Chalaronne, Bourg en Bresse et Oyonnax (avec une antenne à Gex) et un service d'appui interne (non ouvert au public) à Belley.*

Le Syndicat CGT Finances Publiques de l'Ain attend de la part des élus une intervention auprès du ministre et du Directeur départemental des Finances Publiques pour que ce projet ne voit pas le jour (dépôt de motions des conseils municipaux par exemple).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas délibérer, temporairement, sur le projet de destructions du réseau des Centres de Finances Publiques et Trésoreries du département.

Travaux en cours

Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école du Hameau de Dingier en logements locatifs

L'entreprise SMA (menuiseries extérieures) a été déclarée en liquidation judiciaire par le Tribunal De Commerce De Bourg-En-Bresse.

Un devis a été demandé à l'entreprise MAGS (Menuiserie Agencement Gauthier Subtil) pour les portes.

Un devis a été demandé à l'entreprise C2M pour l'escalier métallique, le délai d'obtention est de 6 semaines.

Afin d'obtenir la subvention TEPCV, l'intégralité des factures doit être envoyée le 6 décembre 2019. La liquidation de SMA a retardé les travaux, un courrier de demande de prolongation de date de fin d'exécution des travaux de 3 mois a été envoyé à la DREAL.

Nous sommes en attente de réponse.

Enrochement à l'entrée de Dingier

Un devis de l'entreprise BOISSON TP a été réalisé pour l'enrochement, d'un montant de 6 816,00 €.

*Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis.
L'intervention aura lieu la 1^{ère} quinzaine de novembre 2019.*

Questions diverses

Bulletin municipal

Un bulletin municipal plus allégé que les années précédentes sera publié en début d'année 2020.

Une réunion de préparation aura lieu le 7 novembre 2019 à 18h45 à la Mairie.

Chiffrage des travaux de voirie 2020

La CA3B accorde une enveloppe de 34 282 € TTC pour les travaux de voirie 2020.

Les projets de voirie en 2020 sont les suivants :

- *VC n°4 – Route de Cleyriat : Démolition de chaussée + Rechargement en BBSG sur 263 m²*
- *VC n°1 – Rue de la Mairie : Enduit monocouche 4/6 mm sur 1 154 m²*
- *VC n°7 – Rue de l'Église : Enduit monocouche 4/6 mm sur 1 773 m²*
- *Divers travaux P.A.T*
- *VC n°111 – Chemin du Bief Laval : Démolition de chaussée + Rechargement en BBSG 0/10 sur 842,5 m²*
- *VC n°7 – Chemin Notre Dame de la Roche : Scarification de chaussée + Rechargement en grave 0/31,5 + Bicouche à l'émulsion*
- *VC n°107 – Rue du Molard : Scarification de chaussée + Rechargement en grave 0/31,5 + Bicouche à l'émulsion*
- *VC n°108 – Chemin de Cutan : Scarification de chaussée + Rechargement en grave 0/31,5 + Bicouche à l'émulsion.*

Aménagement de la voirie du lotissement communal « Le Villard »

L'entreprise SIVIGNON TP interviendra la 1^{ère} quinzaine de novembre 2019.

Nous sommes en attente des devis complémentaires demandés (murs de soutènement), du détail des plus-values (création d'un trottoir en sortie de lotissement, enrobés sur le pont...) et des moins-values (retrait de certains chemins piétons...).

M. PANAY, de l'entreprise SIVIGNON TP viendra un samedi matin au lotissement, pour rencontrer les propriétaires intéressés pour réaliser leurs cours en enrobé.

Affouages

M. Jacques FÉAUD organisera une réunion avec les affouagistes afin de faire le point sur les affouages en cours.

Communication CA3B (désignation d'un élu)

L'objectif du groupe de travail est de créer du lien entre les communes qui composent la CA3B et le service communication de l'Agglomération. La CA3B souhaite la désignation d'un élu.

Mme Pascale ROUILLER est désignée.

Cérémonie des vœux 2020

La cérémonie des vœux du Maire est fixée au samedi 18 janvier 2020 à 17h30.

Remplacement temporaire de l'employé communal

Monsieur le Maire annonce la prolongation de l'arrêt de travail de l'employé communal jusqu'au 24 novembre 2019 inclus, et propose au conseil municipal de prolonger le contrat à durée déterminée de M. Maxime RENOUD jusqu'au 31 décembre 2019.

Remplacement de l'agent d'entretien

Le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien se termine le 1^{er} décembre 2019. Mme Gisèle CHARLES est intéressée par le poste d'agent d'entretien, un rendez-vous avec M. le Maire reste à définir.

Prochaine réunion de conseil municipal

Le prochain conseil municipal est fixé le jeudi 21 novembre 2019 à 19h00.

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées et personne ne demandant à nouveau la parole, le Maire déclare la séance levée à vingt et une heures.

Le Maire
Gérard POUPON